

## **(Re)lecture archéologique de la justice en Europe médiévale et moderne**

### **Colloque international et interdisciplinaire**

**8-10 février 2017, Bordeaux (France), Archéopôle**

Les sciences archéologiques permettent-elles d'étudier la justice médiévale et moderne ? La multiplication des découvertes ou redécouvertes de sites d'exécution, d'outils du bourreau ou d'inhumations pouvant être qualifiées d'infamantes, ainsi que les récentes études sur les corps stigmatisés et l'architecture des lieux de justice et d'emprisonnement apportent de nouvelles sources de discussion. Dans une réflexion liant perception de l'espace, signification et représentation sociale des vestiges, ces différents éléments amènent à repenser et à réévaluer la pratique judiciaire par le biais de l'archéologie. Cette relecture encore inédite ne saurait toutefois se cantonner à une démarche seulement annexe à celle de l'histoire de la justice par les textes ; elle souhaite mettre en lumière la matérialité du droit de punir en dépassant les traditionnelles approches textuelles ou iconographiques. À ce titre, l'archéologue aborde-t-il cette thématique de la même façon qu'un chercheur formé à l'histoire du droit, à l'anthropologie juridique, à l'histoire des institutions judiciaires, *etc.* ?

Trois pistes d'investigation ont été retenues et déterminées par les différentes manifestations matérielles de la justice. Celle-ci s'inscrit dans l'espace et s'incarne architecturalement autant dans le bois que dans la pierre (axe 1). Les vestiges osseux amènent à placer le corps des condamnés au cœur d'une réflexion reliée aux problématiques actuelles de la mort pénale et des usages pénaux des corps (axe 2). Enfin, une place sera faite aux objets liés à l'exécution des jugements et des sentences (axe 3).

#### **Axe 1 : L'archéologie, la justice, l'espace et l'architecture**

Il s'agira de mettre en lumière les différents espaces et sites archéologiques de la justice médiévale et moderne, tels que les lieux de jugement (tribunaux, *etc.*), d'enfermement (prisons, *etc.*) et d'exécution (gibets, *etc.*), en s'attachant à leurs architectures, leurs fonctions et leurs symbolismes. Les espaces d'inhumation et d'exposition dédiés aux individus jugés criminels par la justice laïque et/ou ecclésiastique pourront également faire l'objet de propositions de communication.

## **Axe 2 : L'archéologie, la justice et le corps**

Les discussions se focaliseront sur les découvertes archéologiques permettant de traiter du corps des criminels produits par la justice pénale. On pourra aborder les stigmates corporels en liaison avec les gestes effectués par les agents chargés de l'application des peines. Qu'il s'agisse de synthèses ou d'exemples précis, les contributions devront mettre en avant le croisement des données archéologiques et archéo-anthropologiques, et/ou montrer l'importance des sciences forensiques.

## **Axe 3 : L'archéologie, la justice et les objets**

Il sera ici question d'étudier les instruments et les accessoires liés aux exécutions, ainsi que les outils facilitant l'enfermement et la contrainte corporelle (haches, épées, chaînes, ceps, etc.). Les contributions pourront présenter des synthèses régionales ou chronologiques, mais également proposer des « biographies d'objets » en agrémentant leur discours sur la culture matérielle de la justice d'une réflexion anthropologique et sociologique.

**Organisation :** Mathieu Vivas (LaScArBx – *Ausonius*)

Martine Charageat (LaScArBx – *Ausonius*), Mathieu Soula (Univ. Reims)

## **Proposition de communication**

Les propositions de communications doivent être adressées avant le 15 septembre, délai de rigueur, à l'adresse mail suivante : [mathieu.vivas@yahoo.fr](mailto:mathieu.vivas@yahoo.fr). Elles seront en français ou en anglais. Elles doivent être accompagnées d'un résumé d'une page et de cinq mots-clefs. Les contributions retenues seront annoncées à la fin du mois de septembre.

